

Le directeur régional de l'Insee

à

Monsieur Gérard LIOT  
Maire de la commune de AUSSAC-VADALLE

Dossier Suivi par :

Anne-Lise DUPLESSY  
Tél : 05 49 30 00 86 – 06 60 57 26 67  
Mèl : dr86-equipe-rp@insee.fr

61 Rue DE LA REPUBLIQUE - VADALLE  
16560 AUSSAC-VADALLE

Poitiers, le 13 juin 2023  
N°2023\_12621\_DR86-DIR

**Objet : Résultats des comptages issus de l'enquête de recensement 2023**

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint le résultat des comptages faisant suite à l'enquête de recensement réalisée en 2023 sur le territoire de votre commune et aux contrôles que l'Insee a effectués.

Si vous n'avez adressé aucune remarque auprès de l'Insee dans les **quinze jours** suivant l'envoi de ce courrier, ces résultats seront considérés comme n'ayant pas donné lieu à observation de votre part et entreront dans le calcul des populations légales de votre commune.

Le décompte se compose :

**1 - d'un tableau relatif aux logements** recensés par les agents recenseurs de la commune.  
Il comporte :

- *les éléments de récapitulation de la collecte que vous avez transmis à l'Insee au moyen du bordereau de commune :*
  - nombre d'adresses d'habitation ;
  - nombre d'adresses collectives ;
  - nombre de résidences principales (y compris les retours directs à l'Insee) ;
  - nombre total de logements occasionnels, de logements vacants et de résidences secondaires ;
  - nombre total de logements enquêtés (y compris les retours directs à l'Insee) ;
  - nombre total de bulletins individuels (y compris les retours directs à l'Insee) ;
  - nombre de fiches de logement non enquêté (l'estimation du nombre d'occupants sera prise en compte par l'Insee lors de l'établissement des chiffres de population légale) ;
  - nombre total de logements d'habitation ;
  - nombre de feuilles de logement des habitations mobiles (y compris les retours directs à l'Insee) ;

- nombre de bulletins individuels des habitations mobiles (y compris les retours directs à l'Insee) ;
- nombre de fiches de logement non enquêté des habitations mobiles ;
- nombre de bulletins individuels des personnes sans abri.
- *les mêmes éléments calculés par l'Insee à l'issue du comptage des questionnaires et des contrôles réalisés en bureau ou sur le terrain.*

**2 - d'un deuxième tableau, uniquement pour les communes disposant de communautés installées sur leur territoire et recensées cette année par les enquêteurs de l'Insee. Il comporte :**

- le nombre de communautés connues de l'Insee ;
- le nombre de personnes recensées dans ces communautés ;
- le nombre de résidences principales situées dans l'enceinte de ces communautés, y compris les fiches de logement non enquêté ;
- le nombre de personnes recensées dans ces résidences principales.

Mes services restent à votre disposition pour vous donner toute explication que vous souhaiteriez sur les ajouts et suppressions opérés par l'Insee sur ce ou ces tableaux.

J'appelle votre attention sur le fait que ces **comptages ne constituent en aucun cas la population totale de votre commune, au sens du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003**. Notamment, ne sont comptabilisés ni les effectifs relevant du traitement des fiches de logement non enquêté, ni la population comptée à part recensée dans d'autres communes. **En d'autres termes, ces comptages n'ont aucune valeur juridique.**

Conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les populations légales issues des enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2018 à 2023 seront publiées par décret pour toutes les communes fin 2023. Elles prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le directeur régional



Daniel BRONDEL



Recensement de la population - Enquête de recensement 2023

Commune : AUSSAC-VADALLE (16024)

Comptages issus de la collecte - Commune de moins de 10 000 habitants

	Décomptes de la COMMUNE (bordereau de commune)	Décomptes de l'INSEE (dont retours directs Insee)
Adresses d'habitation (a)	271	271
Adresses collectives (*)	0	0
Résidences principales (e)	229	229
<b>Total (f+g+h) des logements occasionnels (f), résidences secondaires (g), logements vacants (h)</b>	41	41
<b>Total des logements enquêtés (i=e+f+g+h)</b>	270	270
<b>Total des bulletins individuels (j)</b>	563	563
Fiches de logement non enquêté (k)	1	1
<b>Total des logements d'habitation (o=i+k)</b>	271	271
Feuilles de logement des habitations mobiles	0	0
Bulletins individuels des habitations mobiles	0	0
Fiches de logement non enquêté des habitations mobiles	0	0
Bulletins individuels des personnes sans abri	0	0

(\*) Comprend toutes les adresses ayant plus d'un logement, quel que soit le retour de collecte. Ce nombre peut être différent de celui du bordereau communal qui compte toutes les adresses ayant plus d'un logement avec au moins un retour papier.

